



PROBLEME FACTURE A REGLER SANS INFORMATION

Par **ELISABETH12**, le **26/09/2012** à **12:28**

Bonjour,

L'immeuble où j'habite est entièrement en location et est géré par un administrateur d'immeubles.

Mon problème est le suivant, début aout j'ai eu une fuite dans ma salle de bains, j'appelle le cabinet d'administrateur pour qu'il fasse le nécessaire. Le lendemain le cabinet en question m'envoie leur plombier et répare le fuite qui était en fait un simple joint à changer. Un mois plus tard le cabinet en question m'envoie la facture du plombier à régler soit 110 euros pour un simple joint et tout ça sans à aucun moment on m'a informé que les travaux engagés me seraient facturés. Je ne suis pas d'accord de régler cette facture dans la mesure où je n'est pas été averti avant que les travaux d'interventions me seraient facturés. Le cabinet ne veut rien entendre quant à mon argumentation.

Je voudrais savoir si je suis en droit de refuser de payer cette facture dans la mesure où personne ne m'a prévenu que cette intervention me serait facturée?

Par avance merci de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **26/09/2012** à **13:06**

Bonjour,

Un changement de joint est bien une charge locative, c'est donc bien à vous de payer.

Vous auriez pu le changer vous-même ou faire appel à un plombier moins cher que celui de l'administrateur si vous en connaissiez un. Mais comme vous avez demandé à l'administrateur de se charger de l'intervention, vous devez à présent payer (sur présentation de la facture du plombier bien entendu).